COLLÉGIEN·NES
BOURSIER·ÈRES ?

Avec le
CHÈQUE PASSERELLE

CHOISIS TON ACTIVITÉ SPORTIVE OU CULTURELLE
ET REÇOIS UN CHÈQUE DE 50€ !

INSCRIPTION SUR
aude.fr/je-demande-un-cheque-passerelle

AUDE
Le département

✓ Tu es boursier.ère ?

✓ Tu veux faire du sport ou pratiquer une discipline artistique ?

Le Département te donne un coup de pouce avec le chèque Passerelle !

Pour qui ?

➤ Pour tous les **collégiens audois**, boursiers de l'Éducation Nationale, inscrits dans un établissement public ou privé du département.

➤ Pour tous les **apprentis boursiers**, jusqu'à l'âge de 16 ans.

Pour quoi faire ?

➤ N'importe quel sport, du moment que tu es **licencié.e** auprès d'une association sportive audoise affiliée à une fédération.

➤ La discipline **artistique** (musique, danse, arts plastiques, théâtre ou arts du cirque) de ton choix dispensée par des écoles d'art publiques, privées ou associatives situées sur le territoire départemental.

Combien ?

➤ Le chèque Passerelle est d'un montant de **50 €**.

Comment ça marche ?

C'est simple ! À partir du 2 septembre, incris-toi sur **aude.fr/je-demande-un-cheque-passerelle** et complète le formulaire en ligne.

Ensuite, le chèque sera adressé directement à ta famille.

Et maintenant, **à toi de jouer ;-)**